



<https://www.artois-mobilites.fr/la-mobilite-sur-le-territoire/revision-du-schema-cyclable/>

# RÉVISION DU SCHÉMA CYCLABLE

Suite à l'élargissement du périmètre d'Artois Mobilités en 2017 avec 35 nouvelles communes, un nouveau Plan de Déplacements Urbains a été adopté en décembre 2018. A la suite de cela, Artois Mobilités a souhaité rapidement engager la révision de son schéma cyclable en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

L'actuelle version du schéma cyclable date de 2013. Il recense des désirs potentiels d'itinéraires cyclables sans pour autant intégrer les flux domicile-travail réellement observés sur notre territoire.

L'objectif premier du schéma cyclable est d'encourager la réalisation d'actions et d'aménagements favorisant le développement de l'usage quotidien du vélo sur le territoire.

Pour répondre à cet objectif, il semble pertinent de cibler les déplacements les plus fréquents pour toucher un maximum de flux et encourager des pratiques nouvelles pouvant s'inscrire durablement dans le temps.

Cette révision s'étalera sur 4 années, et sera découpées en différentes phases :

## PHASE 1 : État des lieux du système vélo

*« Le système vélo est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre »*

Frédéric Héran, Économiste des transports et urbaniste

La phase « diagnostic » a permis de mettre à jour la connaissance des **aménagements cyclables existants** en sollicitant les acteurs concernés. Une cartographie interactive a été réalisée recensant les aménagements dédiés à la pratique du vélo et ceux favorisant son usage. De plus, pour un état des lieux du système vélo le plus exhaustif possible, ont été inventoriés les principaux commerces et services permettant et facilitant l'achat (vélociste, magasin de sport, etc.), la réparation (ateliers de réparation, points SOS vélo, etc.) et l'usage du vélo au quotidien (abris vélos sécurisés, etc.).

**Chaque gestionnaire de voirie a pu contribuer à l'enrichissement de la connaissance du système**

Page 1/5





## **vélo par l'intermédiaire de la cartographie dynamique mise en place.**

Le vélo sur le territoire étant toujours en mouvement, si vous constatez l'absence d'aménagements cyclables, de services ou de commerces existants sur le recensement réalisé, vous pouvez nous en faire part à l'adresse [contact@am62.fr](mailto:contact@am62.fr) afin que celui-ci

### **PHASE 2 : Identification des principaux générateurs de flux et qualification de leur fréquentation**

Après l'état des lieux, l'objectif du schéma cyclable est d'identifier les besoins prioritaires en matières d'aménagements cyclables et de services pour permettre le développement de l'usage utilitaire du vélo sur le territoire. Pour identifier ces besoins, Artois Mobilités et l'AULA se sont appuyés sur les principaux flux actuels de courte distance (tous modes confondus) et sur l'identification des principaux sites et équipements générant ces flux.

Une seconde cartographie présente l'état de la connaissance à ce sujet. Y sont recensés :

- Les principaux établissements scolaires
- Les polarités d'emploi
- Les polarités commerciales
- Ainsi que différents équipements générateurs de déplacements.

### **PHASE 3 : Co-construction du réseau cyclable de demain avec l'ensemble des acteurs concernés**

Sur la base des données récupérées lors des phases précédentes, cette phase a consisté à spatialiser les principaux flux et à identifier les itinéraires le long desquels résident des enjeux en matière d'aménagements cyclables. L'identification de ces itinéraires et des enjeux est réalisée au regard de certains critères clés :

- Caractère direct de l'itinéraire
- Caractéristiques des voiries et de la circulation automobile (capacité à sécuriser les déplacements vélos)
- Présence de coupures, discontinuités majeures, topographie accidentée, etc.
- Croisement avec les aménagements existants, la possibilité d'utiliser son vélo sur les voiries actuelles et les différents projets d'aménagements cyclables

Pour pouvoir produire un document qui suscite l'adhésion du plus grand nombre et sensibiliser les élus et les techniciens à la prise en compte des flux cyclistes dans les projets d'aménagements, il est nécessaire d'échanger avec l'ensemble des communes et gestionnaires de voirie afin de matérialiser les projets cyclables

Page 2/5





et de s'assurer de leur cohérence avec les projets des voisins.

Aussi, une consultation a été réalisée entre avril 2021 et mai 2022 au sein de 13 ateliers territoriaux.

#### **PHASE 4 : Réalisation d'un guide de préconisation pour les aménagements cyclables**

Artois Mobilités ne dispose pas de la compétence juridique lui permettant d'intervenir directement sur la voirie pour réaliser des aménagements cyclables.

En revanche, il peut se positionner comme un Assistant à Maitrise d'Ouvrage et accompagner les collectivités dans la conception de leurs projets cyclables (type d'aménagement préconisé selon le gabarit de voirie et les contraintes urbaines, estimation financière, création de visuels comme des plans ou des coupes, montage de

Page 3/5





dossier de demandes de subventions, etc.).

Le préalable à cette mission est la constitution d'un guide recensant l'ensemble des aménagements cyclables possibles et leurs spécificités techniques à prendre en compte. C'est un moyen de garantir la qualité et l'homogénéité des aménagements à l'échelle du ressort territorial. Celui-ci a été constitué en parallèle de la démarche de révision du schéma.

### **PHASE 5 : Arrêt projet du rapport de synthèse et du guide de préconisations**

Lors du comité syndical d'Artois Mobilités du 20 octobre 2022, ont été présentés le rapport de synthèse produit dans le cadre de la révision du schéma cyclable ainsi que le guide de préconisations. Ceux-ci ont par la suite été envoyés pour avis à l'ensemble des gestionnaires de voirie, ainsi qu'aux territoires limitrophes et aux partenaires d'Artois Mobilités.

Des modifications seront effectuées sur ceux-ci suite aux retours reçus, pour une approbation en comité syndical prévue au premier trimestre 2023.

### **PHASE 6 : Suivi de l'application du schéma**

Enfin, ce schéma cyclable devra être alimenté et mis à jour régulièrement au grès de la réalisation de certains projets. Son évaluation n'en sera que plus facile, notamment dans le cadre du suivi du Plan de Déplacements Urbains. Pour rappel, le PDU se fixe d'atteindre 20% de part modale « vélo » pour les déplacements compris entre 1 et 3 km, 15% pour les déplacements de 3 à 4 km et 5% pour les déplacements de 4 à 5km. Plusieurs indicateurs de suivi ont été répertoriés pour veiller à la bonne réalisation de cet objectif :

- Nombre de kilomètres cyclables réalisés
- Nombre d'équipements desservis par un cheminement cyclable
- Nombre de stationnement vélos
- Fréquentation vélo sur quelques axes représentatifs (comptage)
- Évolution du nombre de déplacements et de la part modale du vélo
- Nombre de vélos disponibles à la location
- Accidents impliquant un cycliste
- Nombre de cyclistes blessés
- Nombre de cyclistes tués



